

## BOURSE A L'INSTALLATION

### CONDITIONS GENERALES

1. **AGE** : en principe jusqu'à 35 ans (exceptionnellement 40 ans)
2. **FORMATION PROFESSIONNELLE RECONNUE** : initiale ou continue
3. **CONDITIONS DE CANDIDATURE** :
  - S'installer dans les départements de la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres ou Vienne, ou y réaliser sa reconversion, sur une exploitation présentant un caractère innovant, original ou ayant valeur d'exemple (effet pédagogique).
  - Présenter un projet économique argumenté et pérenne (aspects techniques, prévisions économiques, débouchés, modalités de financement, gestion de la main d'œuvre, en cohérence avec les préceptes arrêtés par notre mécène.
  - Prouver ses compétences de chef d'exploitation par une formation et/ou une expérience validée
  - Etre exploitant à titre individuel, ou en société si l'installation est liée ou conditionnée à une initiative spécifique.
4. **PIECES A FOURNIR** :
  - Etat civil complet et coordonnées complètes
  - Exposé du projet :
    - Description de l'exploitation
    - Plan prévisionnel sur 3 ans minimum (joindre l'E.P.I.)
    - Financement
    - Emprunts...
  - Le candidat s'engage à produire, sur simple demande, ses résultats comptables.